

## **Règlement du Jeu « JEU BUGATTI »**

**DU 03 NOVEMBRE 2017 au 10 FEVRIER 2018**

### **ARTICLE 1- ORGANISATION**

La société AUCHAN France, Société Anonyme au capital de 56.882.160 euros, dont le siège social est situé au 200, rue de la Recherche à Villeneuve d'Ascq (59656), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 409 460 (la « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu Auchan » (le « Jeu ») du 03 novembre 2017 au 10 février 2018 sur le site [www.auchan.fr/bugattijeu](http://www.auchan.fr/bugattijeu) (le "Site").

### **ARTICLE 2- QUI PEUT PARTICIPER ?**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- être résidant en France métropolitaine, Corse comprise ;
- et/ou être résident en Belgique ;

à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du Jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

### **ARTICLE 3- PRINCIPE ET MODALITES DU JEU**

La participation se fait sur le site [www.auchan.fr/bugattijeu](http://www.auchan.fr/bugattijeu).

Pour cela, le participant doit :

- Se connecter sur le Site ;
- Compléter le formulaire de participation avec ses coordonnées (nom et prénom), son email, son numéro de téléphone, et son adresse postale complète pour valider sa participation.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue. Un même participant (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable et même date de naissance) ne peut être l'auteur que d'une seule participation pendant toute la durée du Jeu.

### **ARTICLE 4- DOTATIONS**

Les dotations du Jeu sont les suivantes :

- Dix (10) bons d'achats voyage valable pour un séjour de deux (2) personnes d'une valeur commerciale de deux mille (2000) € réservés via l'une des agences Auchan Voyages suivante : Auchan Voyages Aubagne, Marseille, Nice, Toulouse, Le pontet, Dardilly, Granges, Beauvais, Vélizy, La Défense, Lille, Arras et Faches Thumesnil, ou en contactant le plateau téléphonique Auchan Voyages au 01 41 30 10 72 (appel non surtaxé).

Le bon est valable un an à compter de la date du tirage au sort, soit jusqu'au 12/02/2019.

#### **ARTICLE 5- DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort des gagnants sera réalisé le 12 février 2018 par la Société Organisatrice.

Il permettra de désigner dix (10) gagnants au Jeu parmi l'ensemble des participations valides enregistrées sur le Site.

#### **ARTICLE 6- REMISE DES LOTS**

Les gagnants seront informés par la Société Organisatrice sous un délai de trois (3) jours à compter du tirage au sort. Ils recevront leur lot par voie postale au plus tard entre le 19/02/18 et le 04/03/18.

Les lots ne pourront être versés en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif aux lots ou à leurs attributions ne pourra être adressé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot avant le 30 novembre 2017 se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer et de le recevoir, celui-ci serait alors redistribué, utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne ou remis à une œuvre de bienfaisance.

#### **ARTICLE 7- RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de remise de lots ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de retrait du lot lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (notamment du gérant et/ou de la société fournissant l'abonnement) ou du Participant lui-même, notamment en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de destruction des informations fournies par les participants pour une raison imputable à un tiers ou au Participant lui-même.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude et/ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **ARTICLE 8- DONNEES PERSONNELLES**

Pour la prise en compte de la participation au Jeu, détermination des gagnants et attribution des dotations les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles les concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec l'accord leur accord, les participants peuvent recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que les participants auront choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, les données des participants pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement.

Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec l'accord exprès des participants en cochant la case « J'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires » (ou formule analogue dans ce cas : « Je souhaite recevoir des offres et informations du groupe Auchan par email, courrier ou en ligne, conformément aux règles de respect de vie privée »).

Lorsque les participants acceptent de recevoir les offres et informations du groupe Auchan, ils acceptent que leur civilité, nom, prénom, adresse mail, code postal et date d'anniversaire soient transmis à ces sociétés.

Les données seront conservées pendant toute la durée du Jeu et dans un délai maximum de trois (3) mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issue de ces trois mois (et demeurera publié de manière publique) sauf demande exprès de suppression de la part du participant.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel dans le cas où les participants ne pourraient plus exercer les droits précités.

Pour l'exercer, les participants peuvent contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité. Les Participants peuvent également consulter notre Politique de gestion des données.

**Service Client Auchan Retail France**

AUCHAN - « Jeu concours »

200, rue de la recherche

59 650 Villeneuve d'Ascq

en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Les participants peuvent également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisée que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation.

**ARTICLE 9- PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

**ARTICLE 10- DISPONIBILITE DU REGLEMENT ET DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement pourra être consulté gratuitement sur le site [www.auchan.fr/bugattijeu](http://www.auchan.fr/bugattijeu) du 03 novembre 2017 au 10 février 2018.

Le règlement complet est déposé et consultable auprès de l'étude :

**SCP WATERLOT – DARRAS - VANVEUREN**

Huissiers de Justice Associés,  
36 rue de l'Hôpital Militaire  
59044 LILLE Cedex.

**ARTICLE 11- ACCEPTATION DU REGLEMENT – LITIGES**

La participation à ce Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

**Service Clients Auchan Retail France**

« Grand Jeu Auchan »  
AUCHAN FRANCE  
200, rue de la Recherche  
59 650 Villeneuve d'Ascq

**ARTICLE 12- DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE**

Le présent règlement de Jeu est soumis au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 13 octobre 2017